



INFORMATION AUX MÉDIAS

Extinction nocturne complète à Val-de-Ruz pour plus de bien-être

Le 14 août 2020, Val-de-Ruz sera la plus grande commune de Suisse à avoir réalisé l'extinction nocturne sur l'entier de son territoire. Dans le cadre de son programme de législature, la Commune a pris des engagements forts en termes de développement durable et d'économies d'énergie. L'extinction nocturne de l'éclairage public en est un élément relevant.

En novembre 2018, le Conseil général acceptait l'extinction nocturne de l'éclairage public de Val-de-Ruz. Ce projet d'extinction, novateur à plus d'un titre, s'inscrit non seulement dans l'un des axes de positionnement stratégique de la Commune : atteindre l'autonomie énergétique, mais fait partie d'une démarche plus ambitieuse, à savoir faire de Val-de-Ruz une écorégion.

Au-delà des aspects énergétiques, l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit comporte un volet en lien avec l'environnement, le mieux vivre de la population et la préservation de la faune sauvage. En effet, Val-de-Ruz est situé dans un espace où la nature tient un rôle de premier ordre et il est important de pouvoir contribuer à l'amélioration des conditions d'habitation de la faune, en diminuant la pollution lumineuse. Pour l'homme, il est également important de pouvoir se plonger dans la nuit afin d'augmenter le bien-être et la qualité de vie.

Le partenaire de la Commune, Groupe E SA, a joué un rôle important dans le cadre de la réalisation de ce projet. La Commune de Val-de-Ruz a pu s'appuyer sur son expertise, ses compétences techniques et opérationnelles afin d'atteindre les objectifs souhaités, et ce malgré d'importantes difficultés rencontrées tout au long du chantier, qu'il s'agisse des inondations de juin 2019 à l'est du Val-de-Ruz ou de la période difficile liée à la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19. Groupe E SA a ainsi reprogrammé un à un quelque 700 luminaires de façon à ce qu'ils s'éteignent de minuit à 4 heures 45, tout en conservant un éclairage aux abords de 76 passages piétons. La démarche a également permis de moderniser les lampadaires qui devaient l'être. De par la superficie et le nombre d'habitants concernés, ce projet est le plus important réalisé jusqu'ici par Groupe E SA dans le domaine de l'éclairage public.

Depuis le 14 août 2020, avec l'extinction du village de Cernier, l'éclairage de toutes les localités de Val-de-Ruz sera donc éteint au cœur de la nuit, à l'exception des passages piétons qui resteront allumés pour des raisons de sécurité, sur demande du service cantonal des ponts et chaussées. Cependant, à terme, le Conseil communal tient à mettre en place des détecteurs de présence sur les mâts éclairant les passages piétons afin de pouvoir éteindre complètement le Val-de-Ruz.

Ce projet est donc triplement bénéfique, tout d'abord en termes d'économies d'énergie (173'000 kWh/an), de diminution de la pollution lumineuse et du mieux vivre de la faune sauvage et de l'être humain. Le Conseil communal se réjouit d'arriver au terme de ce projet emblématique pour la région.

Pour tout renseignement complémentaire :

Commune de Val-de-Ruz : M. François Cuche, conseiller communal, téléphone 079 261 27 32

Groupe E SA : Mme Nathalie Salamin, resp. communication et affaires publiques, 026 352 54 33 ou communication@groupe-e.ch

Val-de-Ruz, le 14 août 2020